Béatrice PREVOTEAU-OTMANI

Expert Comptable, Commissaire aux Comptes
Tableau de l'Ordre de la région de Bordeaux
Compagnie de Bordeaux

INTERLUDE

Association régie par la Loi de 1901
33 Cours de Québec
33 000 BORDEAUX

RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR L'EXERCICE CLOS LE 31 Décembre 2021

167 Avenue René Cassagne
33150 Cenon
Tél : 05 56 32 91 02
Fax : 05 56 32 53 71
E-mail : bpo@bpoconseils.fr

N° Siret : 408 789 261 000 59
TVA Intracom : FR 93 408 789 261

Béatrice PREVOTEAU-OTMANI

Expert Comptable, Commissaire aux Comptes
Tableau de l'Ordre de la région de Bordeaux
Compagnie de Bordeaux

INTERLUDE

Association régie par la Loi de 1901

33 Cours de Québec
33 000 BORDEAUX

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2021

167 Avenue René Cassagne
33150 Cenon
Tél : 05 56 32 91 02
Fax : 05 56 32 53 71
E-mail : bpo@bpoconseils.fr

N° Siret : 408 789 261 000 59
TVA Intracom : FR 93 408 789 261

Aux adhérents de l'association,

Opinion

En exécution de la mission qui m'a été confiée par l'assemblée générale j'ai effectué l'audit des comptes annuels de l'association INTERLUDE relatifs à l'exercice clos le 31/12/2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le conseil d'administration du 18 mai 2022 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

J'ai réalisé ma mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui me sont applicables, sur la période du 01/01/2021 à la date d'émission de mon rapport, et notamment je n'ai pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de mes appréciations, je porte à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon mon jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Mes travaux m'ont permis de m'assurer du caractère raisonnable des modalités retenues pour les estimations comptables ainsi que des évaluations qui en résultent.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de mon opinion exprimée ci-avant. Je n'exprime pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

J'ai également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les autres documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il m'appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Mon objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, ma mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

BPO

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

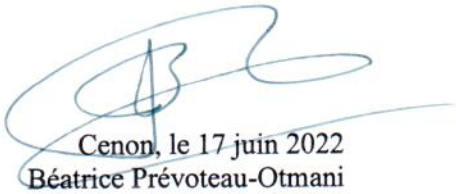
- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.



Cenon, le 17 juin 2022
Béatrice Prévoteau-Otmani
Commissaire aux comptes

État préparatoire au Bilan Actif

État exprimé en €			Du 01/01/2021 Au 31/12/2021				Du 01/01/2020 Au 31/12/2020
			Brut		Amortis. Provisions	Net	Net
ACTIF IMMOBILISÉ	**Immobilisations Incorporelles**						
	Frais d'établissement	AA		AB			
	Frais de recherche et de développement	AE		AF			
	Concessions brevets droits similaires	AI	5 609,24	AJ	5 609,24		
	Fonds commercial	AM		AN			
	Autres immobilisations incorporelles	AQ		AR			
	Immobilisations incorporelles en cours	AU		AV			
	Avances et acomptes	AY		AZ			
	Immobilisations Corporelles						
	Terrains	BC		BD			
	Constructions	BG	48 136,05	BH	42 958,70	5 177,35	4 967,33
	Installations techniques,mat et outillage indus.	BK	250 367,57	BL	249 590,92	776,65	2 831,84
	Autres immobilisations corporelles	BO	213 551,34	BP	209 222,25	4 327,18	8 682,45
	Immobilisations grevées de droit	BS		BT			
	Immobilisations corporelles en cours	BW		BX			
	Avances et acomptes	CA		CB			
	Immobilisations Financières						
	Participations	CE		CF			
	Créances rattachées à des participations	CI		CJ			
	Titres immobilisés de l'activité de portefeuille	CM		CN			
	Autres titres immobilisés	CQ		CR			
	Prêts	CU		CV			
	Autres immobilisations financières	CY		CZ			
	TOTAL (I)	DC	517 664,20	DE	507 381,11	10 281,18	16 481,62
ACTIF CIRCULANT	**Stocks et en-cours**						
	Matières premières, approvisionnements	DH		DI			
	En-cours de production de biens et services	DL		DM			
	Produits intermédiaires et finis	DP		DQ			
	Marchandises	DT		DU			
	Avances et Acomptes versés sur commandes	DX		DY			
	Créances						
	Créances usagers et comptes rattachés	EB	8 025,68	EC		8 025,68	3 485,41
	Fournisseurs débiteurs	EF	4 643,07	EG		4 643,07	180,00
	Personnel	EJ	383,80	EK		383,80	
	Organismes sociaux	EN	96,66	EO		96,66	
	État, impôts sur les bénéfices	ER		ES			
	État, taxes sur le chiffre d'affaires	EV		EW			
	Autres créances	EZ	11 930,26	FA		11 930,26	20 407,29
	Valeurs mobilières de placement	FD		FE			
	Disponibilités	FH	545 623,00	FI		545 623,00	524 590,19
	Charges constatées d'avance	FL	3 946,44	FM		3 946,44	3 172,39
	TOTAL (II)	FP	574 648,91	FQ	0,00	574 648,91	551 835,28
COMPTES RÉGUL.	Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)	FT					
	Primes de remboursement des emprunts (IV)	FX					
	Écarts de conversion actif (V)	GB					
TOTAL ACTIF		GF	1 092 313,11	GG	507 381,11	584 930,09	568 316,90

Documents soumis au contrôle du Commissaire aux Comptes

État préparatoire au Bilan Passif

État exprimé en €		Du 01/01/2021 Au 31/12/2021	Du 01/01/2020 Au 31/12/2020
Capitaux Propres			
Fonds propres			
Fonds associatifs sans droit de reprise	AA	324 050,77	324 050,77
Écart de réévaluation	AC		
Réserve	AE		
Report à nouveau	AG	2 460,41	-1 489,49
Résultat de l'exercice	AI	21 329,90	3 949,90
Autres fonds associatifs			
Fonds associatifs avec droit de reprise			
- Apports	AK		
- Legs et donations	AM		
- Résultats sous contrôle de tiers financeurs	AO		
Écart de réévaluation	AQ		
Subventions d'investissement	AS		
Provisions réglementées	AU		
Droits des propriétaires (commodat)	AW		
Total des capitaux propres	AY	347 841,08	326 511,18
Provisions			
Provisions pour risques et charges	BA	99 567,47	106 393,00
Total provisions	BC	99 567,47	106 393,00
Fonds dédiés			
Fonds dédiés sur subventions de fonctionnement	BE		
Fonds dédiés sur autres ressources	BG		
Total fonds dédiés	BI	0,00	0,00
Dettes			
Emprunts et dettes assimilées	BK		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	BM		
Fournisseurs et comptes rattachés	BO	65 459,57	55 843,43
Autres dettes	BP	57 542,63	65 556,29
Produits constatés d'avance	BQ	14 519,34	14 013,00
Total des dettes	BS	137 521,54	135 412,72
Écarts de conversion passif	BU		
TOTAL PASSIF	BW	584 930,09	568 316,90

Documents soumis au contrôle du Commissaire aux Comptes

État préparatoire au Compte de résultat - Produits

État exprimé en €

			Du 01/01/2021 Au 31/12/2021	Du 01/01/2020 Au 31/12/2020
Produits d'exploitation	Ventes de marchandises	AA	246,50	1 140,00
	Production vendue : - Biens	AC		
	Production vendue : - Services	AE	38 080,82	32 382,46
	Montants nets produits d'exploitation	AG	38 327,32	33 522,46
	Production stockée	AI		
	Production immobilisée	AK		
	Subventions d'exploitation	AM	523 310,75	522 893,85
	Dons	AO	42,00	34,00
	Cotisations	AQ	6 036,00	10 776,00
	Legs et donations	AS		
	Produits liés à des financements réglementaires	AU		
	(+) Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs			
	Autres produits	AW	19 984,11	16 007,13
	Sous-total des autres produits d'exploitation	AY	549 372,86	549 710,98
	Total des produits d'exploitation (I)	BA	587 700,18	583 233,44
Quotes-parts d'éléments du fonds associatif virées au compte de résultat (II)		BC	0,00	0,00
Produits financiers	Participations	BE		
	Autres valeurs mobilières et créances d'actif	BG		
	Autres intérêts et produits assimilés	BI	1 290,30	1 970,45
	Reprises sur provisions et transferts de charges	BK		
	Différences positives de change	BM		
	Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement	BO		
	Total des produits financiers (III)	BQ	1 290,30	1 970,45
Produits exceptionnels	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	BS	503,07	654,89
	Produits exceptionnels sur opérations en capital	BU		0,70
	Reprises sur provisions et transferts de charges	BW		
	Total des produits exceptionnels (IV)	BY	503,07	655,59
	TOTAL DES PRODUITS (I + II + III + IV)	CA	589 493,55	585 859,48
	SOLDE DEBITEUR = DEFICIT	CC	0,00	0,00
	TOTAL GENERAL	CE	589 493,55	585 859,48

Documents soumis au contrôle du Commissaire aux Comptes

État préparatoire au Compte de résultat - Charges

État exprimé en €			Du 01/01/2021 Au 31/12/2021	Du 01/01/2020 Au 31/12/2020
Charges d'exploitation	Achats de marchandises et de matières premières	CG	43,66	266,18
	Variation de stock (marchandises et matières premières)	CI		
	Autres achats non stockés	CK	16 186,23	13 481,51
	Services extérieurs	CM	12 969,30	16 420,51
	Autres services extérieurs	CO	34 130,47	39 679,71
	Impôts, taxes et versements assimilés	CQ	20 384,00	15 480,00
	Salaires et traitements	CS	343 789,26	340 703,27
	Charges sociales	CU	116 621,73	105 511,62
	Autres charges de personnel	CW	1 180,79	1 054,28
	Subventions accordées par l'association	CY		
	Dotations aux amortissements	DA	9 043,19	17 016,20
	Dotations aux provisions	DC		14 775,00
	(-) Engagements à réaliser sur ressources affectées	DE		
	Autres charges	DG		627,00
	Total des charges d'exploitation (I)	DI	554 348,63	565 015,28
Quotes-parts de résultat sur opérations communes (II)		DK	0,00	
Charges financières	Dotations financières aux amortissements et provisions	DM		0,00
	Intérêts et charges assimilées	DO		
	Différences négatives de change	DQ		
	Charges nettes sur cessions valeurs mobilières de placements	DS		
	Total des charges financières (III)	DU	0,00	0,00
Ch. exceptionnelles	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	DW	846,02	3 981,43
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital	DY	21,53	24,87
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	EA	12 947,47	12 888,00
	Total des charges exceptionnelles (IV)	EC	13 815,02	16 894,30
Participation salariés aux résultats (V)		EE		
Impôts sur les sociétés (VI)		EG		
TOTAL DES CHARGES (I + II + III + IV + V + VI)		EI	568 163,65	581 909,58
SOLDE CREDITEUR = EXCEDENT		EK	21 329,90	3 949,90
TOTAL GENERAL		EM	589 493,55	585 859,48

Documents soumis au contrôle du Commissaire aux Comptes

Évaluation des contributions volontaires en nature

État exprimé en €		Du 01/01/2021 Au 31/12/2021	Du 01/01/2020 Au 31/12/2020
Ressources	**Répartition par nature de ressources**		
	Bénévolat	817,00	1 590,00
	Prestations en nature		
	Dons en nature		
	Total des ressources	817,00	1 590,00
Emplois	**Répartition par nature de charges**		
	Secours en nature		
	Mise à disposition gratuite de biens		
	Prestations		
	Personnel bénévole	817,00	1 590,00
	Total des emplois	817,00	1 590,00

Documents soumis au contrôle du Commissaire aux Comptes

ANNEXES COMPTABLES

Association INTERLUDE
Du 01/01/2021 au 31/12/2021

ANNEXE

Association INTERLUDE
Du 01/01/2021 au 31/12/2021

FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.
Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2021 dont le total est de 584 930,09 € et le compte de résultat de l'exercice dégage un gain de 21 329,90 €

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2021 au 31/12/2021.

La crise sanitaire liée à la Covid-19 et la promulgation de l'état d'urgence sanitaire par la loi n°2020-290 du 23 mars 2020 constituent un fait marquant de l'exercice encore pour cette année 2021.

Activité de association : Gestion de trois Ludothèques et d'un Espace de Vie Sociale.
Les ludothèques sont des équipements culturels qui mènent des actions autour du jeu en tant que pratique: l'acte de jouer, et en tant que patrimoine: les jeux et les jouets (Jeu sur place, location, animation, conseil/formation…)
Ce sont des lieux ressources gérés par des ludothécaires, ouverts à toutes et tous, qui ont pour mission de donner à jouer, d'accompagner les mises en jeu, de diffuser la culture ludique, et de préserver le jeu de toute récupération.
Elles accueillent ensemble des publics de tout âge et sont **ouvertes aux collectivités les plus diverses (écoles, crèches, centres de loisirs, institutions spécialisées**…). Elles proposent du jeu sur place, du prêt, des animations, du conseil.

Valeurs & principes de l'association (projet associatif 2018-2021)

- Favoriser l'accès à la pratique du jeu au plus grand nombre
- Encourager la pratique du jeu libre sans attente de résultat
- Oeuvrer pour les échanges et les rencontres pour le vivre-ensemble
- S'inscrire comme un acteur de développement local dans une dynamique participative et partenariale (adhérents, usagers, habitants, associations...)
- Promouvoir le jeu en tant qu'« objet » culturel
- Encourager la prise d'initiative, de responsabilité et une pratique citoyenne (ex : Le Système d'échange Local : SEL)

Public accueilli :
Structure Intergénérationnelle mais majoritairement des familles (cf rapport d'activité).

Les missions de l'association INTERLUDE :

Cœur de métier : le jeu à travers les espaces ludothèques avec
- Les accueils tout public (0 à 99 ans ou plus)
- Les accueils pour les assistantes maternelles et les éducatrices de crèches
- Les accueils de groupes (centres sociaux, centre de loisirs, écoles...)
- Les accueils de groupes spécialisés (public souffrant de divers handicaps) : IMP, ITEP, CESDA, CYPRESSAT…)
- Les animations hors les murs

Documents soumis au contrôle du Commissaire aux Comptes

- La location de jeux & jouets
- L'animation d'ateliers
- L'organisation de soirées-jeux

Appui à la parentalité

- Accueil des familles
- Ressources documentaires pour les parents : revues pédagogiques...
- Actions dans le cadre du REAAP (Réseau d'Ecoute d'Appui d'Accompagnement des Parents)

Animation de la vie locale : Fêtes du jeu, Bourses aux jeux et jouets, Aloha (accueil de nouveaux habitants sur le quartier Ginko), Fête de la nature et des jardins, Quai des sports…

Actions enfance/jeunesse : Mise en place d'animations, d'ateliers de fabrication, de projets autour du jeu de société et des jeux vidéo tout au long de l'année. Des projets en partenariat avec la Direction du Développement Social Urbain (DDSU) de la ville de Bordeaux (politique de la ville) Animation d'un atelier jeu au sein du collège Léonard Lenoir sur le temps du midi et sur un projet de fabrication d'un jeu en direction d'élèves primo-arrivants sur le temps scolaire

Actions Solidaires & citoyennes :

- Accompagnement de l'Amicale du SEL de Bordeaux (Système d'échange Local), co-organisation des Bourses Locales d'Échanges, accompagnement de la dynamique d'ateliers proposés par les habitants du quartier Chartons Nord.
- Organisation d'événement solidaire au profit d'associations caritatives nationale et de solidarité internationale (SOLIJEUX...)

Formation des professionnels enfance, jeunesse, seniors autour du jeu, des activités ludiques

Le projet de l'association vise à développer toutes ces actions sur la ville de Bordeaux et en particulier sur les quartiers où l'association Interlude est implantée (Bordeaux Maritime, Bordeaux Bastide, Nansouty-Saint Genès).

Conséquence sur l'activité de la crise sanitaire :

Janvier à avril 2021 : La fermeture de nos structures.
Toutes les structures de l'association Interlude ont été contraintes, au vu du contexte sanitaire, d'être fermées aux publics.
Mai à Juillet 2021 : ***Une reprise pour la petite enfance avec des actions pour tous.***
Nous n'avons pu ouvrir que les accueils spécifiques de soutien à la parentalité ne brassant pas un public intergénérationnel : Accueils Parents/Enfants 0-3 ans & assistant.e.s maternel.le.s)

Fin août à fin septembre : ***Une préparation de rentrée et une reprise des accueils et des projets***

Octobre à décembre : Réouverture complète des structures avec jauge, gestion du pass sanitaire. Nous avons constaté une importante baisse de fréquentation.

Estimation des impacts de la crise sanitaire liée à la Covid-19 sur les comptes annuels au 31/12/2021

- Fermeture des accueils de janvier à avril : liée au 1er confinement
- **Poursuite du "Click and Collect"** pour louer des jeux à la maison : l'équipe a proposé 332 créneaux sur nos 3 structures
- Réouverture des accueils 0-3 ans & assistant.es maternel.le.s uniquement.
- Juillet : Hors les murs sur les quartiers Benauge/Aubiers/Chartrons Nord/St Louis : plus de 20 dates sur le mois de juillet
- Activités/animations extérieurs annulées : Echappée belle, formations...
- Réouverture d'octobre à décembre adaptée, en respect du protocole mis en place : jauge maximum/réservation, pass sanitaire.

Documents soumis au contrôle du Commissaire aux Comptes

L'association a constaté un niveau équivalent de ses ressources propres (compte 70 : cotisations, prestations...) par rapport à 2020 (première année de la COVID) sur la période comprise entre le 1er janvier 2021 et le 31 décembre 2021. **Mais pour rappel, les ressources propres avaient fortement baissées (-40% par rapport à 2019). Nous sommes donc toujours sur cette réalité en 2021.**

Le résultat excédentaire est donc à nuancer car il ne reflète pas l'impact de la baisse des ressources propres de l'association par rapport à une année normale de fonctionnement (2019). Il s'explique donc par plusieurs phénomènes :

- La masse salariale, principal poste de dépenses d'INTERLUDE, a été ajustée à la baisse par :
  - ludothécaires en arrêts maladie de courte durée qui n'ont pas été remplacés.
  - un poste de ludothécaire (Céline Faure Heluc) qui n'a pas été remplacée à son départ fin juillet 2021.
  - Le départ de plusieurs salariés qui avaient une ancienneté importante dans l'association ; 3 ruptures conventionnels à la demande des salariés pour se lancer dans un autre projet professionnel pour deux d'entre eux et pour raison personnel la troisième salariée, a aussi entraîné une reprise de la provision pour engagement de retraite de 19 773 € au 31 décembre 2021. Ce qui a aussi joué sur l'augmentation du résultat positif.

Notre code APE ou code NAF est le 9101Z ce qui correspond **Gestion des bibliothèques et des archives**

MISE À DISPOSITION DES LOCAUX :

Nous sommes en convention avec la ville de Bordeaux concernant la mise à disposition des locaux pour accueillir le public.

Documents soumis au contrôle du Commissaire aux Comptes

RÈGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptable
Les comptes annuels ont été élaborés et sont présentés conformément aux principes définis par le Plan Comptable Général 1999, aux prescriptions du Code du commerce et au règlement n° 99-01 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et des fondations, et n° 99-03 relatif à la réécriture du plan comptable général, énoncés par le Comité de la Réglementation Comptable
Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments est la méthode des coûts historiques.

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement) des coûts directement attribuables à ces immobilisations en vue de leurs utilisations envisagées.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de :

- leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, escomptes de règlement),

Documents soumis au contrôle du Commissaire aux Comptes

ANNEXE

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée d'utilité ou de la durée d'usage prévue :

- Site Internet	3 ans
- Jeux	5 ans
- Jeux surdimensionnés	5 ans
- Matériel de transport	de 5 à 7 ans
- Matériel informatique	de 3 à 5 ans
- Mobilier	de 5 à 7 ans

CRÉANCES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Documents soumis au contrôle du Commissaire aux Comptes

ANNEXE

Association INTERLUDE
Du 01/01/2021 au 31/12/2021

IMMOBILISATIONS

Détail acquisition :

Compte 2135100 : Mathou aménageur d'espaces	2415,91 €
Compte 218310 : MATERIEL INFORMATIQUE	426,84 €

AMORTISSEMENTS

Total dotations aux amortissements	9043,19 €

PROVISIONS :

Dotations provisions exceptionnelles	12947,47 €

Documents soumis au contrôle du Commissaire aux Comptes

ANNEXE

Association INTERLUDE
Du 01/01/2021 au 31/12/2021

ETAT DES CREANCES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Autres créances clients	8025,68
Etat & autres collectivités publiques Divers	11930,26
Charges constatées d'avance	3 946,44

Documents soumis au contrôle
du Commissaire aux Comptes

ANNEXE

Association INTERLUDE
Du 01/01/2021 au 31/12/2021

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCES

Les charges constatées d'avance ne sont composées que de charges ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur. Le montant s'élève à 3946,44 €.

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE

Exploitation	3946,44 €
Financières	
Exceptionnelles	

PRODUITS À RECEVOIR

PRODUITS À RECEVOIR INCLUS DANS LES POSTES DU BILAN	
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
Créances clients et comptes rattachés	8025,68 €
Autres créances	11930,26 €

Documents soumis au contrôle du Commissaire aux Comptes

ANNEXE

Association INTERLUDE
Du 01/01/2021au 31/12/2021

FONDS ASSOCIATIFS

Les subventions d'investissement sont affectées au financement des biens renouvelables par l'association. Elles ne sont pas amorties et donc pas rapportés au résultat.

Documents soumis au contrôle
du Commissaire aux Comptes

ANNEXE

Association INTERLUDE
Du 01/01/2021 au 31/12/2021

ÉTAT DES DETTES À LA CLOTURE DE L'EXERCICE

ÉTAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus
Emprunt obligataires convertibles (1)		
Autres emprunt obligataires (1)		
Emprunts & dettes à 1 an max. à m'origine		
Etablissement de crédit (1) à plus d'1 an à l'origine		
Fournisseurs et comptes rattachés	60817	60817
Personnel& comptes rattachés	26732	26732
Sécurité sociale & autres organismes sociaux	29441	29441
Etat & Impôts sur les bénéfices		
Autres : taxe sur la valeur ajoutée		
Collectivités Obligations cautionnées		
Publiques Autres impôts, taxes & assimilés	681	681
Autres dettes	73	73
Dette représentative des titres empruntés		
Produits constatés d'avance	14519	14519
TOTAUX	**132263**	**132263**

(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice
(2) Emprunts remboursés en cours d'exercices.
(2) Montant divers emprunts, dettes/associés

Documents soumis au contrôle du Commissaire aux Comptes

ANNEXE

Association INTERLUDE
Du 01/01/2021 au 31/12/2021

(Articles R123-196 à R123-198 du code de commerce)

PRODUITS CONSTATÉ D'AVANCE

Les produits constatés d'avance ne sont composés que de produits ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur. Le montant s'élève à 14519 €.

PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE

Exploitation	14519
Financiers	
Exceptionnels	
TOTAL DES PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE	**14519**

CHARGES À PAYER

CHARGES À PAYER INCLUSES DANS LES POSTES DU BILAN	
Emprunts obligatoires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunt et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunt et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	65460
Autres dettes	57543
TOTAL DES CHARGES À PAYER	**123003**

Documents soumis au contrôle
du Commissaire aux Comptes

ANNEXE

Association INTERLUDE
Du 01/01/2021 au 31/12/2021

(Articles R123-196 à R123-198 du code de commerce)

INDEMNITÉ DE DEPART À LA RETRAITE

L'indemnité de départ à la retraite s'élève à la clôture de l'exercice à 73732 €.
Cet engagement a été comptabilisé.

Les différents paramètres pour calculer cette indemnité sont les suivants :

Taux d'actualisation 1,57%
Départ volontaire à 65 ans

''L'indemnité de départ à la retraite est déterminée en appliquant une méthode tenant compte des salaires projetés de fin de carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses d'actualisation des versements prévisibles''

PROVISION POUR RISQUES : 25835€

Prov 2020 : 12888€ correspondant à l'indemnité activité partiel
Prov 2021 : 12947€ subvention agent d'entretien 20000€ facture agent entretien 7053€

Documents soumis au contrôle du Commissaire aux Comptes

ANNEXE

Association INTERLUDE
Du 01/01/2021 au 31/12/2021

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES

La mairie de Bordeaux met à disposition de l'association des biens mobiliers et immobiliers. Ces contributions ont été identifiées mais non valorisées telles que la mise à disposition des locaux.

Documents soumis au contrôle
du Commissaire aux Compte

Béatrice PREVOTEAU-OTMANI

Expert Comptable, Commissaire aux Comptes
Tableau de l'Ordre de la région de Bordeaux
Compagnie de Bordeaux

INTERLUDE

Association régie par la Loi de 1901

33 cours de Québec
33 000 BORDEAUX

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

Réunion de l'organe délibérant relative à l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2021

167 Avenue René Cassagne
33150 Cenon
Tél : 05 56 32 91 02
Fax : 05 56 32 53 71
E-mail : bpo@bpoconseils.fr

N° Siret : 408 789 261 000 59
TVA Intracom : FR 93 408 789 261

Aux membres de l'assemblée générale,

En ma qualité de commissaire aux comptes de votre association, je vous présente mon rapport sur les conventions réglementées.

Il m'appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui m'ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont j'ai été avisée ou que j'aurais découvertes à l'occasion de ma mission, sans avoir à me prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du Code de Commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

J'ai mis en œuvre les diligences que j'ai estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui m'ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

En application de l'article R. 612-7 du Code de Commerce, j'ai été avisée des conventions mentionnées à l'article L.612-5 du Code de Commerce qui ont été passées au cours de l'exercice écoulé.

Conventions conclues du 01/01/2021 au 31/12/2021

- Subvention ville Bordeaux Petite enfance : 445 150 €
- Subvention ville Bordeaux Sablonat : 8 000 €
- Subvention ville Bordeaux Jeunesse cohésion : 10 000 €
- Subvention ville Bordeaux Mise à disposition personnel : 20 000 €
- Subvention Pacte de Cohésion Social : 2 500 €
- Subvention CAF : 23 332 €

- Subvention FIL : 1 500 €
- Subvention ville Bordeaux développement social départemental : 800 €
- Subvention départementale et régionale : 4 673 €
- Subvention contrats aidés : 1 150 €

A Cenon, le 17 juin 2022

Béatrice Prévoteau-Otmani

Commissaire aux comptes